



Déclaration des Droits des bénévoles

1. Le droit à une affectation convenable.
2. Le droit d'être traité comme un collègue et non comme simple main-d'œuvre gratuite.
3. Le droit d'être bien informé sur Club Zone.
4. Le droit à une formation pour le poste.
5. Le droit aux conseils et orientations judicieux.
6. Le droit aux conditions de travail appropriées.
7. Le droit à la promotion et à une variété d'expérience.
8. Le droit d'être entendu, de participer à la planification.
9. Le droit à l'expression quotidienne de l'appréciation des professionnels.